

SERVICE VIE SCOLAIRE

SVS/10-509-147 du 15/11/2010

ARRETE MODIFICATIF RELATIF A LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ACADEMIQUE D'APPEL DE DECISION DE CONSEIL DE DISCIPLINE DES EPLE

Destinataires : Tous les collèges - lycées - LP et EREA

Affaire suivie par : Mme BERTRAND - Tel : 04 42 91 75 73 - Fax : 04 42 91 70 02

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Vu le Code de l'Education, en ses articles 111-2, R 511-49, D 511-51,

Vu le décret n° 2009-627 du 6 juin 2009.

Vu l'arrêté du 17 septembre 2009 fixant la composition de la commission académique d'appel de décision de conseil de discipline des établissements publics locaux d'enseignement.

ARRETE MODIFICATIF

L'article 1 de l'arrêté précité est ainsi modifié.

Article 1 :

Madame Isabelle Fiorito, représentante des parents d'élèves FCPE, dont le siège social est situé 4 rue André Isaïa à Marseille, est nommée pour une durée d'un an, en remplacement de Madame Pascale Mazel, représentante des parents d'élèves FCPE, ceci à compter de la publication du présent arrêté au Bulletin Académique du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille.

Article 2

La Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 5 novembre 2010

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités